



**CARTONAJES
ERABIL, S. A.**

C.I.F.: ES A48417885

CAJAS DE CARTON PARA EMBALAJE

E-mail: comercial@erabil.es

Página Web; http: //www.erabil.es

B. ° Zulueta, s/n.

Tfno.: 94 684 40 02

Fax: 94 684 41 47

48289 AMOROTO (Bizkaia)



Excepto accesorios de embalaje

ENGAGEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES

CARTONAJES ERABIL, S.A., déclare son engagement à l'établissement et au développement de politiques qui intègrent l'égalité de traitement et des chances entre les femmes et les hommes, sans discrimination directe ou indirecte basée sur le sexe, ainsi qu'à la création et à la promotion de mesures pour atteindre l'objectif d'une réelle égalité au sein de notre organisation, en établissant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes comme principe stratégique de notre politique d'entreprise et de ressources humaines, conformément à la définition dudit principe établi par la loi organique 3/2007, du 22 mars, pour l'égalité effective entre les femmes et les hommes, ainsi que le décret-loi royal 6/2019, du 1er mars, sur des mesures urgentes pour garantir l'égalité de traitement et des chances entre les femmes et les hommes dans l'emploi et la profession, RD 901/2020 sur le règlement pour l'enregistrement des plans d'égalité et RD 902/2020 sur l'égalité de rémunération pour les hommes et Femmes, tous deux datés du 13 octobre 2020.

Dans chacun des domaines dans lesquels s'exerce l'activité de cette entreprise, de la sélection à la promotion, en passant par la politique salariale, la formation, les conditions de travail et d'emploi, la santé au travail, l'organisation du temps de travail et la conciliation, nous assumons le principe de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, en accordant une attention particulière à la discrimination indirecte.

Concernant la communication, tant interne qu'externe, toutes les décisions prises à cet égard seront éclairées et une image de l'entreprise sera projetée conformément à ce principe d'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Les principes énoncés seront mis en pratique à travers la promotion de mesures d'égalité et la mise en œuvre d'un Plan d'égalité qui représente des améliorations par rapport à la situation actuelle, en arbitrant les systèmes de contrôle correspondants, dans le but d'avancer dans la réalisation d'une réelle égalité entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et par extension, dans la société dans son ensemble.

Pour atteindre cet objectif, il y aura une représentation légale des travailleurs, non seulement dans le processus de négociation collective, tel qu'établi par la loi organique 3/2007 pour l'égalité effective entre les femmes et les hommes, mais tout au long du processus d'élaboration et d'évaluation de ces mesures d'égalité ou Plan d'égalité.

À Amoroto, le 18 février 2021.

Fdo. 
Dirección 

"Dispone de información básica sobre protección de datos personales al dorso"

Inscrita en el Reg. Merc. Vizcaya, Tomo 2243 General, Libro 1667, Sección 3ª, Hoja 16.445, Inscripción 1ª 28 Diciembre de 1989